

## Présentation de la démarche pour le renouvellement des lieutenants de louveterie du Finistère



Il va être procédé au renouvellement des lieutenants de louveterie dans le département du Finistère pour le prochain mandat qui prendra effet au 01 janvier 2025 pour une durée de 5 ans, renouvelable.

### **Statut du lieutenant de louveterie**

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet pour réaliser des interventions de destruction des animaux de la faune sauvage causant des nuisances ou des dégâts sur le département.

Collaborateurs occasionnels du service public exerçant de façon bénévole des fonctions d'intérêt général, conseillers techniques de l'administration, les lieutenants de louveterie sont assermentés. Ils sont nommés pour un mandat de cinq ans renouvelable, qui prend fin au plus tard à la date de leur 75<sup>ème</sup> anniversaire.

Le statut du lieutenant de louveterie est défini aux articles L.427-1 et suivants, R.427-2 et R.427-3 du code de l'environnement.

### **Compétences des lieutenants de louveterie**

Les lieutenants de louveterie mettent leurs connaissances cynégétiques, leur temps et leurs moyens à la disposition de l'administration. Ils doivent entretenir plusieurs chiens à leurs frais. Ils sont amenés à détruire des animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Lorsqu'ils sont sollicités, ils doivent pouvoir intervenir rapidement avec efficacité, tact et rigueur, y compris dans les situations d'urgence qui peuvent survenir.

Ce sont eux qui assurent l'organisation et la responsabilité technique des tirs ordonnés et des battues administratives. Ils connaissent les textes en rapport avec l'activité cynégétique et doivent être en mesure de participer à des réunions. Ils savent rédiger des comptes-rendus et des rapports et utiliser les outils numériques de base (messagerie électronique, logiciels bureautique).

### **Conditions d'exercice**

Chaque candidat doit prendre en considération qu'il n'y a aucun défraiement pour l'ensemble des missions qui lui sont dévolues de par sa fonction de lieutenant de louveterie.

Pour que chaque candidat puisse apprécier quantitativement le type et le nombre de missions sur chacune des circonscriptions, au nombre de 11 pour la période 2020-2024, un tableau avec un bilan chiffré est présenté.

### **Conditions à remplir par les candidats**

- être de nationalité française
- jouir de ses droits civiques
- résider dans le département du Finistère ou un canton limitrophe
- justifier de son aptitude physique et de sa compétence cynégétique
- détenir un permis de chasser depuis au moins cinq années
- entretenir les chiens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

### **Candidature et recrutement**

Dans le cadre du présent recrutement pour la période 2025-2029, il est prévu de créer trois circonscriptions supplémentaires afin d'équilibrer au mieux le nombre d'interventions pour chacun des lieutenants de louveterie, en tenant compte des spécificités des secteurs et pour faire face à la pression de régulation des populations de sangliers. Le périmètre des circonscriptions figure sur la carte annexée.

Chaque candidat peut postuler sur une ou plusieurs circonscriptions du département. Il précisera toutefois ses préférences.

Le recrutement s'opérera après examen des dossiers et entretien individuel au cours duquel il sera, notamment, vérifié la compétence cynégétique, l'aptitude à l'action, au commandement et à la diplomatie, la disponibilité, la capacité à rédiger des rapports techniques et à rendre compte.

### **Retrait du dossier de candidature**

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la préfecture du Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr>

Rubrique « Publications »

Sous-rubrique « Publications-des-services »

Sous-rubrique « Environnement-risques-naturels-et-technologiques »

Le dossier de candidature est également disponible, sur demande auprès de la :

Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère

Service Eau et Biodiversité – Unité Nature et Forêt

2 Boulevard du Finistère

CS 96 018

29325 QUIMPER CEDEX

Téléphone : 02 98 76 59 37

## **Constitution et dépôt du dossier de candidature**

**Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur dossier de candidature, en deux exemplaires avant le 30 septembre 2024 à la DDTM du Finistère**

**- soit en main propre aux horaires d'ouverture**

**- soit par courrier, à l'adresse ci-dessus, le cachet de la poste faisant foi.**

A chacun des formulaires de candidature renseigné et signé (2 exemplaires) seront jointes impérativement les pièces suivantes :

- ✓ une lettre de motivation, justifiant notamment des compétences cynégétiques du candidat (cette pièce n'est pas impérative pour les lieutenants de louveterie en poste actuellement sur le département du Finistère) ;
- ✓ une photocopie de la carte nationale d'identité française (pour les lieutenants de louveterie en poste sur le Finistère, elle n'est à fournir que si elle a été renouvelée depuis la candidature précédente) ;
- ✓ une photocopie de la carte d'électeur (électrice) ;
- ✓ un justificatif de domicile ;
- ✓ une photocopie du permis de chasser, datant d'au moins 5 ans ;
- ✓ un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) ;
- ✓ un certificat médical daté de moins de 2 mois conforme à l'article R.423-25 du code de l'environnement ;
- ✓ liste des chiens (nom, race, numéro de tatouage).